

Question écrite de Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE au Secrétaire d'Etat à l'Environnement à l'Energie et à la Mobilité, adjoint à la Ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des Chances au sujet de la protection de la nature et de la gestion des canettes.

Ayant déjà eu l'occasion de vous interroger sur la problématique du cautionnement des canettes, j'ai pris bonne note du fait que la gestion de déchet était de compétence régionale et que votre département ne disposait d'aucune étude de faisabilité d'un tel système à l'échelle nationale.

Par ailleurs vous avez évoqué le fait que la Commission européenne a réalisé récemment une étude sur la mise en œuvre d'un tel système à l'échelle européenne. Les conclusions ne sont pas favorables au déploiement d'un tel dispositif. L'amélioration des résultats des collectes ne semble pas garantie et le coût en semble trop élevé.

- En tant que Ministre en charge de l'Environnement, considérez-vous qu'il faille absolument ne trouver que des systèmes rentables en vue de la protection de la nature et l'amélioration de notre cadre de vie ?
- Tenant compte du fait que certains articles évoquent une bonne performance des systèmes instaurés en Allemagne, quel est selon vous la taille du territoire la plus opportune pour rendre un système de récolte et de cautionnement efficient ? si au niveau de l'Europe, c'est trop grand, au niveau de la Région wallonne, trop petit ?
 - o Enfin, je me permets de revenir sur la question du Plan fédéral Environnement- produits prévoit des actions afin de favoriser les produits les plus performants d'une part et d'influencer le comportement des acteurs économiques en modifiant les forces du marché d'autre part : que prévoit ce plan afin d'inciter les acteurs (tant de la distribution que de la consommation) à réduire l'utilisation des canettes ?



LE SECRÉTAIRE D'ETAT À L'ENVIRONNEMENT, À L'ENERGIE, À LA MOBILITÉ ET
AUX RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

DE STAATSSECRETARIS VOOR LEEFMILIEU, ENERGIE, MOBILITEIT EN
STAATSHERVORMING

Question N° : 11262 de Mme Valérie WARZEE-CAVERENNE

Concerne : la protection de la nature et la gestion des canettes

Le passage de la société de consommation actuelle à une société où certains produits ne s'achètent pas mais se louent ou se partagent, constitue en effet une évolution majeure vers une société plus respectueuse de l'environnement. Et il est un fait que les modes de consommation durable revêtent une importance énorme dans cette évolution.

Concernant votre question relative à un territoire idéal pour un système de consignes, il m'est impossible de vous donner une réponse concluante. Comme je l'ai déjà dit en réponse à votre précédente question, ce n'est pas l'État fédéral mais bien la Région wallonne et la Commission européenne qui ont mené des études sur le sujet. Je peux néanmoins vous garantir que la superficie du territoire n'est pas le seul facteur à prendre en considération. D'autres paramètres jouent un rôle important pour la Belgique, comme les achats frontaliers, une économie ouverte et l'existence d'un système dont les résultats sont parmi les meilleurs de l'Union européenne. S'il s'avère qu'un nouveau système ne peut pas donner de meilleurs résultats, il me semble inutile de procéder à une étude supplémentaire.

En outre, je souhaiterais signaler que les détritiques de canettes n'ont pas un très grand impact sur l'environnement si l'on compare à d'autres flux de produits et de déchets. Si les détritiques, et a fortiori les canettes, sont une forme très visible de pollution, le risque pour l'environnement est toutefois assez limité. C'est pourquoi ce dossier n'est pas une priorité pour le gouvernement fédéral, certainement en ces temps difficiles sur le plan budgétaire.

Enfin, je ne peux que rappeler l'importance des comportements des consommateurs vis-à-vis de cette pollution et de l'utilité de mener des campagnes de sensibilisation dans les lieux publics, les écoles, les salles de sport etc...

Le plan fédéral Produits vise en effet à promouvoir les produits durables. Étant donné que tant les échantillons que les canettes en aluminium sont des exemples de produits 100% recyclables, déconseiller l'usage des canettes ne serait peut-être pas une bonne option. Il nous semblerait plutôt important que ces canettes, une fois consommées, soient collectées et recyclées. Cette compétence relève toutefois des Régions.

Le Secrétaire d'Etat à l'Environnement,
l'Energie, la Mobilité, et aux Réformes
Institutionnelles,

De Staatssecretaris voor Leefmilieu,
Energie, Mobiliteit, en Staatshervorming,

M. WATHELET